

FICHE D'INSCRIPTION
ANNEE 2025 / 2026

M.

TEL :

Mme :

TEL :

ADRESSE POSTALE :

MAIL :

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe

CANTINE

Je souhaite inscrire mon enfant à la cantine Tous les jours

A jours fixes, si oui précisez le ou les jours souhaités : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

J'autorise le SIRP à inscrire mon enfant pour toute l'année scolaire, je pourrais annuler des prestations sur mon espace famille si besoin (en respectant les délais définis sur le règlement intérieur).

Occasionnellement

Merci de préciser sur cette fiche si votre enfant mangera à la cantine le jour de la rentrée des Classes OUI NON

- TYPE DE REPAS SOUHAITE : Standard De substitution (sans porc) Végétarien

PAI

- VOTRE ENFANT BENEFICIE-T-IL D'UN PAI ? OUI NON

(Si oui merci de nous fournir une copie)

Pour les enfants qui bénéficient d'un PAI pour allergies alimentaires un panier repas devra être OBLIGATOIREMENT fourni par les parents le matin. Le SIRP ne pouvant pas fournir de repas spéciaux pour les enfants allergiques se dégage de toute responsabilité en cas de manquement des parents à fournir le panier repas.

Les menus sont diffusés à l'avance sur le site SIRPglm pour chaque période mais nous attirons votre attention sur le fait qu'à titre exceptionnel des changements de menus peuvent avoir lieu au dernier moment lors de la livraison des repas.

INSCRIPTION GARDERIE

Mon ou mes enfants fréquenteront la garderie : LE MATIN LE SOIR
 Tous les jours. Occasionnellement A jours fixes, si oui précisez le ou les jours :

BUS

Pour utiliser le bus la seule carte conforme est la carte SCOL'R, cette carte est obligatoire.

Pour obtenir la carte SCOL'R merci de vous rendre dès maintenant sur le site SIRPGLM dans l'onglet BUS et d'utiliser le lien pour faire votre demande.

Un contrôle sera effectué la semaine de la rentrée, les enfants dont les parents n'ont pas fait les démarches nécessaires ne pourront pas bénéficier du transport jusqu'à l'obtention de la carte.

Personnes autorisées à venir chercher mon ou mes enfants :

NOM :

TEL :

NOM :

TEL :

NOM :

TEL :

Pour contacter les services périscolaires : 06 66 75 93 68

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement régit les conditions de fonctionnement de la cantine scolaire et de la garderie gérées par le SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique). La cantine et la garderie sont des services facultatifs, gérés par le SIRP et organisés au profit des enfants domiciliés à Maisoncelles en Brie, Giremoutiers et la Haute Maison.

L'inscription à ces services implique pour les parents l'acceptation du règlement intérieur dans son intégralité.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions et les annulations pour la cantine doivent être effectuées sur votre espace famille le lundi avant 22h pour toute la semaine suivante et la veille avant 15h pour la garderie.

Les inscriptions hors délai seront facturées 10 € le repas, il n'est pas possible d'annuler les repas si le délai d'annulation n'est pas respecté.

ABSENCES

En cas d'absence Les repas sont facturés. En ce qui concerne les absences pour maladie les deux premiers repas seront facturés, les autres repas seront annulés si un certificat médical est fourni par mail au SIRP (periscolaire@sirpglm.fr)

INTEMPERIES ET ABSENCES PROFESSEURS

Les repas seront facturés

TARIFS

Participation des parents au prix du repas est de 5.60 € PAI (Panier repas) 2.60 €

Garderie Matin : 2.75 € Garderie soir : - 18H00 : 2.40 € + 18H00 : 3.60 € + 18H30 : 4.10 €

La garderie fonctionne le lundi mardi jeudi et vendredi, le matin de 7H00 à 8H et le soir de 16H30 à 19H00 les jours scolaires. Un goûter est fourni.

Les sorties ont lieu à 17H – 17H30 – 18H et au fur et à mesure des arrivées après 18H00

ALLERGIES

Nous ne sommes pas en mesure de fournir un repas ou un goûter aux enfants allergiques. Pour les enfants bénéficiant d'un PAI il est demandé aux parents de fournir un panier repas dans un contenant adapté au four et un goûter pour la garderie.

DISCIPLINE ET SECURITE

Les enfants doivent respecter le personnel, leurs camarades, le matériel et les locaux. Tout manquement aux règles du bien vivre en collectivité pourra faire l'objet d'un avertissement voire d'une exclusion. Les objets de valeurs, objets connectés ou considérés comme dangereux sont interdits, la responsabilité du SIRP ne pourra être engagée en cas de perte, casse, ou vol.

Tout manquement notoire à la charte du savoir vivre et du respect mutuel entraînera :

- Un avertissement écrit aux parents
- Le troisième avertissement aura pour conséquence une exclusion temporaire de 15 Jours

En cas d'absence d'amélioration du comportement de l'enfant, l'exclusion définitive sera prononcée par le Président du SIRP.

PAIEMENT

La facturation est établie chaque mois selon vos réservations, le règlement se fera suivant les modalités de paiement indiquées sur l'avis des sommes à payer envoyé par la Trésorerie de Coulommiers.

Le Président du SIRP



Cédric THOMAS

Je soussigné (e)

Parents de l'enfant NOM.ET PRENOM :

Autorise le personnel de la cantine, de la garderie et du bus à soigner ou faire soigner mon enfant et à prendre toute mesure d'intervention qu'il jugera utile et à le faire transporter si besoin.

Autorise mon enfant à rentrer seul à la sortie du BUS OUI NON

Accepte sans réserve les conditions d'inscription, le règlement Intérieur et la carte du savoir vivre et du respect mutuel.

Fait à..... le :

SIGNATURE

FICHE A RETOURNER LE 1^{ER} JUILLET AU PLUS TARD

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DIFFUSEES SUR LE SITE SIRPGLM